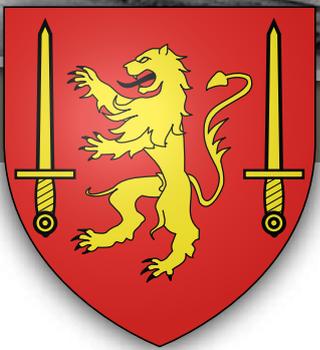
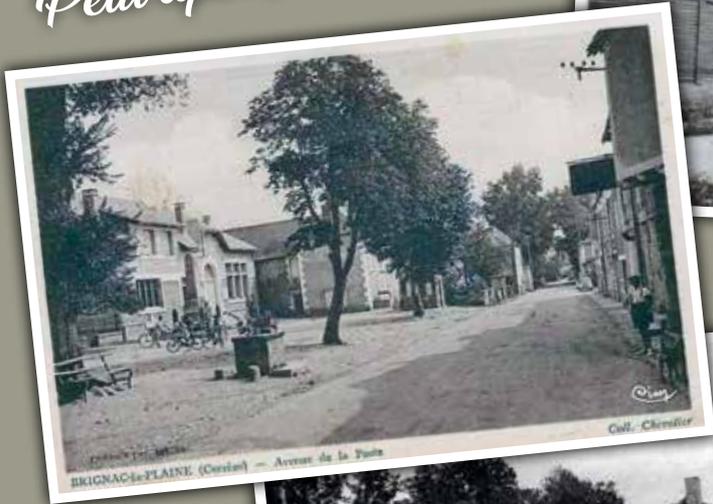


Petit aperçu du passé!



BRIGNAC LA PLAINE

**BULLETIN
MUNICIPAL
2020**

SOMMAIRE

Le mot du maire	P 03	Etat civil	P 12
Commissions	P 04	Nouvelles paroissiales	P 13
Délibération	P 05	Notre Ecole.....	P 14
Infos Utiles.....	P 10	Associations	P 15
Entreprises de la commune	P 11	Brignac en images	P 28

TARIFS SALLE JEAN FERRAT

	SALLE JEAN FERRAT				CUISINE		
	Réunion Vin d'honneur	1 Journée Repas	2 Jours week end	caution	Location	Caution	LAVE VAISSELLE
Habitants de la Commune	55 €	175 €	260 €	400 €	90 €	500 €	30 €
Associations de la Commune	Gratuit	2 manifestations gratuites + AG 90 €		400 €	90 €	500 €	30 €
Entreprises / Organismes Commune	55 €	175 €	260 €	400 €	90 €	500 €	30 €
Habitants hors Commune	150 €	370 €	480 €	400 €	170 €	500 €	70 €
Associations hors Commune	120 €	230 €	350 €	400 €	170 €	500 €	70 €
Entreprises / Organismes Hors Commune	180 €	420 €	540 €	400 €	170 €	500 €	70 €

BIERE PRESSION : 80 euros le fût - CAUTION : 100 euros

TARIFS SALLE DES FÊTES

Réunion.....	20 €
Manifestation associations de la commune.....	60 €
Manifestation associations hors commune.....	130 €

Titre de la publication : Bulletin municipal
 Nom et domicile de l'Éditeur : Mairie, 19310 Brignac-la-Plaine
 Comité de rédaction : Claudine BOUDIER, Sébastien GAVET, Éliane HAUSSARD, Robert LAFEUILLE
 Crédits photos : Mairie
 Dépos légal : Février 2020
 Site internet officiel de Brignac La Plaine : www.brignac.fr



LE MOT DU MAIRE

Au cours de ces derniers mois, les équipements publics municipaux ont connu des évolutions notoires. En premier lieu, au niveau des écoles, l'accueil des enfants a été sensiblement amélioré. En effet, ils disposent à présent d'une garderie accueillante et spacieuse, d'une maternelle revisitée, installée pour partie dans l'existant qui a été parfaitement rénové et pour partie dans la construction nouvelle, et enfin d'une nouvelle salle de classe dédiée aux élèves du primaire toute neuve. A ce stade, il reste à finaliser la réhabilitation du bâtiment modulaire pour accueillir les deux autres classes du primaire dans les meilleures conditions. Ces travaux sont en cours de réalisation et la mise en service est prévue pour la rentrée prochaine.

En second lieu, la finalisation de la construction des ateliers communaux permet aux services techniques d'occuper des locaux neufs et adaptés à une collectivité comme la nôtre. Par ailleurs, cette réalisation intègre une partie dédiée aux activités associatives des chasseurs et des boulistes.

Au niveau du stade de football, le système d'éclairage est en cours d'amélioration pour permettre la tenue de matches en nocturne. La météo de ces dernières semaines a retardé la finalisation de ces travaux, mais ils devraient reprendre au retour des beaux jours.

En matière d'urbanisme, l'étude du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrive à son terme, puisque l'enquête publique est close depuis le 14 février. A l'issue de la remise du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal sera en mesure d'approuver le projet de PLU, pour qu'il puisse entrer en application.

Notre population connaît un léger fléchissement après 15 années de progression constante. Pour 2020, la population dite légale de Brignac s'élève selon l'INSEE à 997 habitants alors qu'elle était de 1010 en 2019.

Au travers des pages de ce bulletin, vous pourrez prendre connaissance des décisions prises par la municipalité, ainsi que des manifestations organisées par les associations communales qui animent notre territoire. J'en profite pour renouveler mes encouragements à tous les bénévoles qui œuvrent dans un cadre associatif ou citoyen.

N'étant pas candidat aux prochaines élections municipales, je voudrais sincèrement remercier les Brignacoises et Brignacois pour leur empathie, leur soutien et leur confiance tout au long de ces quinze dernières années où j'ai eu l'honneur de servir la commune en tant que Maire.

Le conseil municipal et moi-même présentons à tous, administrés, artisans, commerçants et prestataires de service nos meilleurs vœux pour une année 2020 où bonheur, prospérité et santé se mêleront.

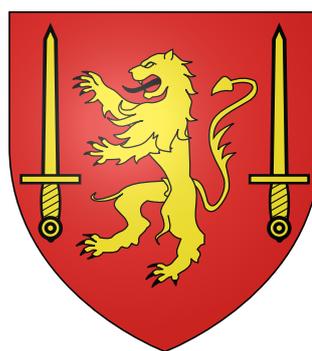
CONSEIL MUNICIPAL

AGGLO BRIVE

COMMISSIONS

AGGLO BRIVE	Ph. MOUZAC - Bernard ROUSSELY
C.C.A.S.	Ph. MOUZAC - Claudine BOUDIER - Eliane HAUSSARD - Mercédès GIMAZANE - Audrey SALINAS
FEDERATION D'ELECTRIFICATION	JL FILLAIRE, M GIMAZANE, S GAVET (T), B ROUSSELY (T)
CORRESPONDANT DÉFENSE	S GROLHIER
EHPAD Charles Gobert	M GIMAZANE(T), C BOUDIER
PAYS D'ART et d'HISTOIRE	A SALINAS, C BOUDIER (T)
SIVOM D'AYEN	B ROUSSELY(T) A DOUSSEAU(T), S GAVET, Ph MOUZAC
AFFAIRES SCOLAIRES	Marie-Thérèse PIGNOL(T) - Stéphane GROLHIER - Sébastien GAVET(T)
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE voirie, réseaux, agriculture	B ROUSSELY, R LAFEUILLE, Ph AUPETIT, A DOUSSEAU
ASSOCIATIONS FÊTES ET CÉRÉMONIES	MT PIGNOL, A SALINAS, E HAUSSARD
BÂTIMENTS COMMUNAUX, ARTISANAT, COMMERCES	A DOUSSEAU, JL FILLAIRE, R LAFEUILLE, E LAGORSSE, E HAUSSARD, Ph AUPETIT, M GIMAZANE, S GAVET
COMMISSION APPELS D'OFFRES	B ROUSSELY(T), A DOUSSEAU(T), E LAGORSSE, E HAUSSARD, MT PIGNOL, R LAFEUILLE(T)
COMMUNICATION	C BOUDIER, E HAUSSARD, S GAVET, R LAFEUILLE
ENVIRONNEMENT ESPACES VERTS	C BOUDIER, E HAUSSARD, E LAGORSSE, S GROLHIER
FINANCES	Ph. MOUZAC - Claudine BOUDIER - Marie-Thérèse PIGNOL - Bernard ROUSSELY- Alain DOUSSEAU
CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE	S GROLHIER

AGRICULTURE	Jean-Louis FILLAIRE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF/NON COLLECTIF	Alain DOUSSEAU
EAU	Bernard ROUSSELY
ECONOMIE	Philippe MOUZAC
ENVIRONNEMENT	Sébastien GAVET
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT, GENS DU VOYAGE	Mercédès GIMAZANE
FINANCES	Philippe MOUZAC
NTIC	Alain DOUSSEAU
PETITE ENFANCE, EENFANCE LOISIRS	Marie-Thérèse PIGNOL
PLAN CLIMAT ENERGIES TERRITORIALES AGENDA21	Elise LAGORSSE
TOURISME	Stéphane GROLHIER
TRANSPORTS	M.T.PIGNOL, S. GROLHIER
FINANCES	Ph. MOUZAC - Claudine BOUDIER - Marie-Thérèse PIGNOL - Bernard ROUSSELY- Alain DOUSSEAU
CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE	S GROLHIER



AGGLO
de Brive
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

Le montant prévisionnel des travaux d'aménagement d'espaces publics dans les ruelles : rues de l'Eglise, de la Boulangerie, des Artisans s'élève à la somme de 100 430 € HT soit 120 516 € TTC et une subvention au taux pivot de 40% peut être sollicitée auprès de Monsieur le Préfet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité décide de réaliser ces travaux, et sollicite de Monsieur le Préfet une subvention au titre de la DETR au taux de 40%. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait opportun de procéder à l'achat d'un TBI (Tableau Blanc Interactif) en vue de la création d'une nouvelle salle de classe. Une demande de subvention au taux de 50 % HT dans la limite d'un montant de 3500 € HT, peut être déposée auprès de Monsieur le Préfet dans le cadre de la DETR. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable, sachant que l'offre du fournisseur TECHNIQUE MEDIA est de 2 620.00 € H.T. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a lieu de lancer les travaux d'aménagement de vestiaires supplémentaires au stade de football vu l'effectif croissant des licenciés depuis la création de l'école de football. Le montant des travaux projetés s'élève à la somme de 24 250.55 € HT soit 29 100.66 € TTC et une subvention au taux pivot de 30% peut être sollicitée auprès de Monsieur le Préfet. Proposition adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les indemnités mensuelles à verser au Maire, aux quatre Adjointes et à la conseillère déléguée ont été revalorisées au 1er janvier 2019. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de ne pas appliquer cette revalorisation et de servir les mêmes indemnités qu'auparavant. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 6 décembre 2018, il a été acté que le bureau d'architectes MAAD prenait la succession de Monsieur DELPECH JJ, architecte. Il précise que les honoraires arrêtés avec Monsieur DELPECH étaient de 10% pour un montant de travaux évalués par l'assemblée à 75 000€ HT. Or le coût des travaux, après consultation, s'élèvent à la somme de 138 499€ HT d'où un montant d'honoraires de 13000€ HT soit un taux de 9.4%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par un vote à main levée approuve ce taux.

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2019

La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze demande à la commune une participation aux dépenses de fonctionnement de 8085 € au titre de l'année 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que cette somme de 8085 € soit mise en recouvrement direct par les Services Fiscaux comme les années précédentes. La directrice de l'école ayant sollicité une réorganisation avec une amplitude scolaire de 4 jours. Le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité :
Considérant que le bien-être des enfants est prioritaire et considérant l'organisation du service municipal mis en place pour les Ecoles, les parents d'élèves ne s'étant pas manifestés. Maintient l'organisation du temps scolaire sur 4.5 jours à la rentrée de septembre 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix à 10€ par parcelles pour l'acquisition et la cession de parcelles de terrain. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait opportun de solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien Territorial pour les travaux du PAB 2ème génération 2ème tranche afin de terminer ces travaux d'aménagement des espaces publics au Bourg au niveau des rues de l'Eglise, de la Boulangerie et des Artisans. Le montant des travaux s'élève à la somme de 100 430€ HT soit 120 516€ TTC. La subvention pouvant être sollicitée s'élève à la somme

de 19 900€ (délibération de l'Agglo du 18 décembre 2017). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité :

- SOLLICITE la subvention au titre du Fonds de Soutien Territorial pour 2019 d'un montant de 19 900€.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sur le lot 5(plâtrerie isolation Faux plafonds) doivent être réalisés sur la partie réhabilitation et sur la partie construction.

- PARTIE REHABILITATION : avenant 1 : porte supplémentaire.
Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 320.00€ HT. Le montant total du marché passe de 10 078.32€ HT à 10 398.32€ HT soit 12 477.98€ TTC.
- PARTIE CONSTRUCTION : avenant 1 : pose membrane étanchéité.
Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 1830.00€ HT.
- PARTIE CONSTRUCTION : avenant 2 : plus-value sur cloisons. Le coût de ces travaux, s'élève à la somme de 954.90€ HT

Le montant total du marché, partie construction neuve, avenants 1 et 2, passe de 15 862.28€ HT à 18 647.18€ HT soit 22 376.61€ TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour réaliser ces travaux supplémentaires. Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la directrice de l'Ecole a sollicité la collectivité pour participer aux dépenses des différents projets de classe prévus jusqu'en juin. Le coût total des projets s'élève à 6746€. La participation demandée à la commune est de 606€ sachant que la DRAC participe à hauteur de 2500€, l'APE 1250€, l'USEP 990€, le Conseil Départemental 300€ et les familles 1100€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par un vote à main levée émet un avis favorable pour participer à hauteur de 606€ à ces projets.

- Détail des sorties :

Petite et moyenne section : sortie le 2 avril à GRAMMAT

Grande section et CP : Salon du Livre à OBJAT

CE1, CE2, CM : Théâtre d'ombre

Classe CM2 : projet danse

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prononcer le classement dans le domaine public de la commune de ces parcelles C1561 et 1562 d'une superficie respective de 1024m² et de 4142m² qui font office de place publique. Il indique également que cette place pourrait porter le nom d'un ancien maire « Place Robert TRIBIER ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par un vote à main levée : émet un avis favorable. Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de 200 000 € sur 12 mois afin de financer les travaux d'investissement en attendant que les subventions du département, de la région et de l'état soient encaissées ainsi que le remboursement TVA. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable. Création d'un emploi de Rédacteur à temps complet à raison de 35H par semaine, à compter du 1er septembre 2019 afin de remplacer la secrétaire de mairie. IL y a lieu de lancer les travaux d'aménagement de vestiaires supplémentaires au stade de football vu l'effectif croissant des licenciés depuis la création de l'école de football. Le montant des travaux est estimé à 24 250.55 € HT et le dépôt d'un permis de construire est nécessaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, émet un avis favorable et sollicite de la part de Monsieur le Président du conseil départemental une subvention la plus élevée possible pour la réalisation des travaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable à l'augmentation des loyers à compter du 1er Mai 2019 pour les locations concernées.

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'une administrée pour ouvrir un bar restaurant sur le territoire de la commune. Afin de faciliter l'ouverture de ce service puisqu'il n'existe plus sur le territoire de la commune, il serait opportun que la commune procède à la réhabilitation du bâtiment sis aux Mangonies. Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 113 699.37€ HT soit 136 439.24€ TTC. Mais l'implantation de cet établissement sur la commune doit être soumise à une étude de faisabilité établie par la Chambre de Commerce et d'industrie pour un montant de 790€ HT soit 948€ TTC. La création de cet établissement permettrait de stimuler l'activité du bourg et redynamiser l'attractivité du territoire. Le dernier commerce restant actuellement sur la commune est la boulangerie-pâtisserie. Le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, accepte le devis établi par la CCI de Brive et émet un avis favorable pour réaliser la réhabilitation de ce bâtiment à condition que l'étude de faisabilité soit favorable et que le futur gérant obtienne les crédits nécessaires. Les entreprises ont été retenues pour effectuer les travaux sur le clocher de l'église. Il s'agit des entreprises :

- Coursolle Sarl : 12 668.49€ HT
- Brouillet et Fils : 3 820.00€ HT soit un total de travaux de 16 488.49€ HT 19 786.18€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- SOLLICITE la subvention du Conseil Départemental à hauteur de 60% des travaux HT
- DIT que le plan de financement sera le suivant :

Subvention CD 60% : 9 893.09€

Autofinancement : 9 893.09€ soit 19 786.18€ TTC.

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de adjoint technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 4 juillet 2019 au 3 juillet 2020. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet. Création et suppression de postes non permanents au 1^{er} septembre 2019/ Ecoles. Création de postes au 1^{er} Septembre 2019 :

- Adjoint Technique, agent non titulaire à temps non complet 14H/Sem
- Adjoint Technique, agent non titulaire à temps non complet 22H/Sem
- Adjoint d'Animation, agent non titulaire à temps non complet 13H/Sem

Suppression de poste au 1^{er} septembre :

emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet non titulaire pour 12H/Sem et emploi permanent d'adjoint d'animation non titulaire pour 12H/Sem

Il y a lieu de procéder aux travaux de voirie 2019 sur les voies suivantes : La Combe, La Chalvarie, Chassat, La chapelle Haute, Perrier Bardot. Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour effectuer les travaux avant l'hiver. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- EMET un avis favorable pour effectuer les travaux.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires afin de réaliser ces travaux : maîtrise d'œuvre, consultation des entreprises en procédure adaptée.

suite à la consultation d'entreprise pour le lot 2, éclairage du stade, trois entreprises ont remis une offre.

- Miane et Vinatier : 49 590.50€ HT
- Contant : 46 980.50€ HT
- SDEL : 51 872.00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- RETIENT l'entreprise CONTANT.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires afin de réaliser ces travaux.
- Organisation du temps scolaire concernant la pose méridienne à la rentrée de septembre 2019.

Considérant :

- La nécessité de mettre en place deux services de restauration pendant la pause méridienne,
- Le temps nécessaire pour la prise des repas,
- Le temps nécessaire à la remise en place des couverts entre les deux services,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- Maintient l'organisation scolaire sur 4.5 jours.
- Demande au DASEN la modification des horaires de classe suivante :
- Pour les classes de PS, MS, GS et CM2:
Lu, Ma, Ve : 9h-12h15 / 13h45-16h, Je : 9h-12h00 / 13h30-15h et Me : 9h-12h.
- Pour les autres classes CP, CE1, CE2 et CM1 :
Lu, Ma, Ve : 9h-12h30 / 14h -16h, Je : 9h - 12h15 / 13h45 -15h et Me : 9h-12h

LES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2019 A 20H30

Objet : PLAN LOCAL D'URBANISME : arrêté du projet

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure d'élaboration du Plan Local d'urbanisme, les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation, le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal, dans sa séance du 12 avril 2018, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, les principales options, orientations et règles que contient le projet de plan local d'urbanisme. Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-14, L. 300-2 et R. 153-3 ; Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 octobre 2014 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ; Vu le bilan de la concertation présentée par Monsieur le Maire ; Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- 1 - d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
 - 2 - de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.
- La présente délibération et le plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront transmis au préfet du département de la Corrèze. Conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de plan local d'urbanisme, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public. La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois.

Objet : Médecine préventive

Le Centre de Gestion de la Corrèze a pris l'attache de l'Association inter-entreprises de Santé au travail de la Corrèze (AIST19) pour étudier la possibilité d'un partenariat. Pour 2019, le tarif par agent inscrit au suivi médico professionnel annuel est fixé à 73€.

Le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités lorsqu'une demande de visite médicale devra être déclenchée pour l'un des agents. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Objet : MOTION DE SOUTIEN aux agents de la DGFIP

Considérant l'intérêt local qui s'attache à maintenir un service de proximité au bénéfice des collectivités territoriales avec la présence effective d'un comptable public pour un conseil avisé concernant les budgets et un suivi quotidien de la gestion communale ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet le vœu du maintien d'un service de proximité par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, avec la présence effective d'une trésorerie telle qu'elle existe à ce jour.

Objet : CONSTRUCTION BATIMENT SCOLAIRE : Avenant n°1 REYNAL(Maçonnerie) : création muret et rampe pour accès handicapés. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sur le lot 1, maçonnerie, n'avait pas été prévus dans le marché et doivent être réalisés. Ces travaux concernent la création d'un muret et d'une rampe pour l'accès aux personnes handicapées. L'entreprise Reynal, titulaire du lot 1, a présenté un devis de 4 190.80€ HT soit 5 028.96 € TTC. Le montant total du marché pour l'entreprise Reynal passe de 57 870.80€ HT à 62 061.60€ HT SOIT 74 473.92€ TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- émet un avis favorable pour la réalisation de ces travaux.

Objet : Versement de subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le lycée Cabanis et le lycée Arsonval ont attribué à la commune respectivement 50 chaises et 100 chaises suite au renouvellement de leur mobilier. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention exceptionnelle à chaque lycée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- Emet un avis favorable pour attribuer une subvention exceptionnelle de 100€ au lycée Cabanis et 150€ au lycée Arsonval.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Le dernier compte rendu étant approuvé, Mr Le Maire présente au Conseil la remplaçante de notre secrétaire Sylvette VEYSSET, Mme Lydie DOROTYN

Objet : PLAN LOCAL D'URBANISME : Bilan de la concertation et Arrêt du projet.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération en date du 2 octobre 2014 la commune a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) et a défini les modalités de concertation publique. Il rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager cette procédure d'élaboration. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été proposé au débat du conseil municipal le 12 avril 2018 puis le 4 avril 2019. Lors du conseil municipal du 25 juillet 2019, le projet de PLU a été arrêté. Néanmoins, ce dernier a fait l'objet de modifications mineures portant sur l'intégration du plan d'irrigation en annexe du document, l'extension de la zone UX route de la Rivière au plan de zonage et quelques retouches du règlement écrit. Ces modifications nécessitent un nouvel arrêt. La présente délibération tire le bilan de la concertation préalable et arrête définitivement le projet de PLU.

Le déroulement de la concertation préalable

Les modalités de la concertation définies dans la délibération de prescription sont les suivantes :

La concertation se déroulera à l'échelle communale par l'intermédiaire de réunions publiques en associant tous les partenaires de la concertation : la population, les associations communales ou intéressées, les représentants de la profession agricole, les communes limitrophes...

L'organisation de la concertation

Des articles ont été rédigés et publiés dans les bulletins municipaux pour rendre compte de l'avancée des études. La commune a publié sur son site internet des articles informant du déroulement de la procédure. Elle a mis à disposition des documents consultables en mairie informant de l'avancée de l'étude, notamment sous forme de panneaux d'exposition en grand format portant sur la procédure d'élaboration, le diagnostic socio-économique, paysager, l'état initial de l'environnement, le PADD. Un registre a également été mis à disposition des habitants afin de recueillir leurs remarques. Quatre réunions ont été organisées durant l'élaboration du document :

- Réunion publique le 01 mars 2017 portant sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement,
- Réunion de travail entre la commune, la chambre d'agriculture et les professionnels du secteur le 24 avril 2018 portant sur la thématique agricole,

- Réunion publique le 26 avril 2018 portant sur le PAAD,
- Réunion publique le 26 juin 2019 portant sur le document graphique et le règlement écrit.

Bilan de la concertation

La concertation a été mise en œuvre tout au long de la démarche d'élaboration du projet et a permis aux habitants de comprendre et de mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition portée par la commune. Les questions et observations formulées sur le registre, au cours des débats publics ou lors de réunions de travail ont permis l'expression des préoccupations de la population vis-à-vis de l'évolution de leur cadre de vie. Près d'une quarantaine de remarques et demandes ont été formulées durant la concertation. Le projet de PLU sera soumis à enquête publique, au cours de laquelle les habitants pourront également s'exprimer sur le projet arrêté. Monsieur le Maire présente le dossier de PLU.

Il est composé :

- Des pièces administratives liées à la procédure
- Du rapport de présentation
- Du PADD
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Du règlement écrit et du règlement graphique
- Des annexes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De tirer le bilan de la concertation.
- D'arrêter le PLU tel qu'annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-14, L. 300-2 et R. 153-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 octobre 2014 prescrivant l'élaboration du PLU ; Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2019 relative au débat sur les orientations générales du PADD du PLU, Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par un vote à main levée, décide

- De tirer le bilan de la concertation publique en confirmant que celle-ci s'est déroulée conformément aux modalités initialement prévues.
- D'approuver le bilan de la concertation, tel qu'exposé ci-dessus.
- D'arrêter le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- Précise que le plan local d'urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires au bon déroulement de la suite de la procédure.
- D'informer que la présente délibération fera l'objet, en application de l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, d'un affichage à la mairie durant un mois.
- De rappeler que la présente délibération et le plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront transmis au préfet du département de la Corrèze.

Modification des statuts du SIVOM d'Ayen : retrait de la commune de Rosiers de Juillac

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le retrait de la Commune de Rosiers de Juillac, les modifications du périmètre avec le retrait de la Commune de Rosiers- de -Juillac et les modifications de statuts (aux articles 1 ,2 et 6) du 03 juillet 2014 et-précise qu'il n'y a ni personnel, ni emprunts ni biens détenus.

Versement des Subventions 2019 aux Associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations. Après en avoir délibéré par un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser les subventions inscrites au tableau ci-après.

ASSOCIATIONS	Pour Mémoire ANNÉE 2018	2019
Anciens d'Algérie	200	200
Association prévention routière	50	50
CA Brignacois	1750	1630
Cent Soupapes	240	250
Club du 3 ^{ème} Age	540	220
Comité des Fêtes	820	590
Familles Rurales	1110	1330
Foyer Culturel	840	1100
Ligue contre le Cancer	75	75
Mutuelle Personnel	50	50
DDEN	75	75
Société de Chasse	760	770
Ya Ka Dans'c	1660	1370
USEP	740	770
Le P'tit Cabaret	630	750
APE	200	270
Resto du Cœur Terrasson	75	75
Resto du Cœur Objat	75	75
La boule brignacoise	390	330
Pompiers Ayen	80	80
Chœur des Hommes	380	410
TOTAL	11040	10470

Stade – Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur. Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la fédération Française de Football pour les travaux d'éclairage à réaliser au Stade. Le montant des travaux d'éclairage est de 46 980,50€ HT, soit 56 376,60€ TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à main levée : émet un avis favorable pour demander à bénéficier d'une subvention « la plus élevée possible » auprès de la FFF au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur. Attribution des travaux pour l'aménagement des vestiaires supplémentaires au stade de football. Monsieur le Maire indique que trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de l'étude d'avant-projet et du dépôt du permis de construire : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, par un vote à main levée : Décide d'attribuer à l'entreprise REYNAL, la mieux disante les travaux pour un montant de 24 720.70€ HT soit 29 664.84 €TTC.

Attribution des travaux de voirie 2019

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée sur le site Centre France Publicité pour la réalisation des travaux de voirie. Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, par un vote à main levée : Décide d'attribuer le marché à l'entreprise DEVAUD TP la mieux disante. Réhabilitation d'un bâtiment communal pour l'installation d'un bar restaurant : Attribution du marché de Maître d'œuvre. Monsieur le Maire indique que trois maîtres d'œuvre ont été consultés. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, par un vote à main levée : - décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre à Adrien PEREIRA Conseil pour un montant 7 600 € HT soit 9 120€ TTC.

Travaux d'Extension du bâtiment de la Boulangerie.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de procéder à l'extension du bâtiment de la boulangerie en raison

de l'activité croissante de cet établissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- Emet un avis favorable pour procéder à l'extension de ce bâtiment.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer et mener à bien la procédure de consultation de maître d'œuvre pour la mise en œuvre du projet.

Travaux de Réhabilitation de l'Algéco à l'Ecole : lots retenus

Mr Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'attribuer les travaux de réhabilitation de l'Algéco à l'Ecole aux entreprises qui effectueront les travaux, suite à la consultation effectuée sur le site centre officielle et sur le journal « La Montagne ».

ATTRIBUTION DE MARCHES HT			
N°	LOT	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT
1	MACONNERIE	REYNAL	11 881,60
2	MUR OSSATURE BOIS	MCC	31 931,00
3	CHARPENTE	MCC	6 952,67
4	COUVERTURE	MCC	7 196,00
5	MENUISERIE EXT	LEHNART	10 000,70
6	MENUISERIE INT	LEHNART	656,00
7	PLATRERIE ISOLATION	VERLHAC	9 687,15
8	ELECTRICITE	LOPEZ'ELEC	4 675,00
9	CHAUFFAGE AERO-TERMIE	BOUSCASSE	6 375,00
10	PLOMBERIE	SAS CHAUFFAGE BRIGNAC	3 520,00
11	REVETEMENT PEINTURE	VERLHAC	13 116,50
	TOTAUX		105 991,62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour retenir les entreprises listées au tableau joint au verso pour un montant de travaux de 105 991.62€ HT.
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

Lot 2 ECLAIRAGE STADE : Avenant n°1

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sur le lot 2, « éclairage stade », n'avait pas été prévus dans le marché et doivent être réalisés. Ces travaux concernent des travaux complémentaires pour procéder à l'arrosage de la pelouse. L'entreprise Contant, titulaire du lot 2, a présenté un devis de 2 759.00€ HT Le montant total du marché pour l'entreprise Contant passe de 46 980.50€ HT à 49 739.50€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- émet un avis favorable pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.
- Mandate Monsieur le Maire pour engager ces travaux et signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2019

Modification des statuts du SIVOM d'Ayen : retrait de la commune de Rosiers de Juillac

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la Commune de Rosiers de Juillac, les modifications du périmètre avec le retrait de la Commune de Rosiers- de -Juillac et les modifications de statuts (aux articles 1 ,2 et 6) du 03 juillet 2014.

RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel) – Intégration grade de rédacteur

Suite au recrutement d'un agent au 1 septembre 2019 ayant le

grade de rédacteur, il y a lieu d'ajouter un plafond d'indemnité lié à ce grade pour IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le CIA (complément indemnitaire d'annuel) pour que l'agent perçoive ce régime indemnitaire à compter de l'année 2019. Monsieur le Maire propose de rajouter à la liste des cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP de la collectivité, le cadre d'emploi de rédacteur territorial. Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique du 24 septembre 2019 relatif à la mise à jour du RIFSEEP, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, par un vote à main levée, émet un avis favorable pour la mise en place du RIFSEEP pour le cadre de rédacteur à compter du 1er septembre 2019.

Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées Années 2016, 2017 et 2019.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que, conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a adressé à ses communes membres les rapports des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2016, 2017 et 2019 concernant le calcul des attributions de compensation pour les exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 suite aux transferts et restitutions de compétences. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, par un vote à main levée,

- Approuve les rapports 2016, 2017 et 2019 de la CLETC concernant les charges transférées et restituées pour le calcul des attributions de compensation des années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

ECOLE/PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE

Mr le Maire fait part au Conseil d'un projet élaboré par les institutrices pour un séjour au ski à la station des COLTINES. Ce projet concernerait environ 40 élèves des classes de CP, CE1, CE2, CM1. Ce séjour aurait lieu du 10 au 14 FEVRIER 2020. Les enseignantes sont actuellement en préparation du financement. Sur le principe le Conseil Municipal à l'unanimité y est favorable et donne son accord de principe pour une aide de 5000€.

QUESTIONS DIVERSES

Association sur La Laïcité Mr le Maire informe le Conseil de sa rencontre avec Mrs FRAYSSE et MARTEL. Cette association va dans chaque commune pour échanger sur la laïcité et planter un arbre près des écoles. Mr le Maire leur propose le samedi 14 Décembre fin de matinée. AVIS favorable du Conseil.

Eclairage de NOEL

L'entreprise CONTANT a adressé son devis pour le renforcement de l'éclairage, coût 3622.80€ TTC. Devis accepté.

Téléphonie mobile

Bernard ROUSSELY nous rend compte de la réunion qui a eu lieu à TULLE sur ce sujet.

Obligation de l'Etat pour l'installation du pylône mutualisé (tous les opérateurs y seront raccordés) Projet opérationnel en JUILLET 2021.

Nouvelle association

Mr Jean Michel BOSREDON Président d'Espoir paysan, souhaiterait faire une représentation théâtrale pour PAQUES 2020. Accord du Conseil

VOTE DU BUDGET LE 4 AVRIL 2019 A 17H30

Mr le Maire informe son conseil de la démission à compter du 28 MARS de Mme COSTE GELINEAU

Vote du compte de gestion 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'ANNÉE	124 008.46
(recettes 586310.08- dépenses 462301.62)	
RESULTAT ANTERIEUR	248 724.22
EXCEDENT CUMULE DE	372 732 68
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT DE L'ANNÉE	156 023.58
(recettes 162438.22-dépenses 318461.80)	

DEFICIT REPORTE	14 673.86
DEFICIT CUMULE DE	170 3697.44
CE COMPTE EST VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.	

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat déficitaire d'investissement.....	170 697.44
Restes à réaliser en dépenses	453 327.29
Restes à réaliser en recettes.....	297 080.98
D'où un besoin de financement de.....	326 943.75
AFFECTATION DU RESULTAT 2018	326 943.75
en investissement	
AU BUDGET PRIMITIF 2019	45 788.92
(372 732.68 -326 943.75)	

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité des présents. Mme la Trésorière nous donne l'état de santé de la trésorerie de notre commune.

C A B (capacité d'autofinancement brut).....125 063 €
 Belle capacité pour Mme la Trésorière. C A N (capacité d'autofinancement net (brut moins le remboursement du capital des emprunts) 97 618 € C'est bien pour Mme la Trésorière.

VOTE TAXES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité :décide de reconduire les taux de 2018 pour l'exercice 2019:

- Taxe d'Habitation : 7.89%
- Taxe Foncière (Bâti) : 14.20%.
- Taxe Foncière non Bâti : 92.84%

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2019

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	627 781.68 €	627 781.68 €
Section d'Investissement	1 213 574.73 €	1 213 574.73 €
TOTAL	1 841 356.41 €	1 841 356.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité : APPROUVE le budget principal primitif 2019 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BOULANGERIE

Section de fonctionnement	
Recettes de l'année	9781.46
Dépenses de l'année	2082.71
D'où résultat de l'année	7698.75
Section d'investissement	
Recettes de l'année	7828.35
Dépenses de l'année	4801.16
D'où un résultat de l'année	3027.19
Résultat reporté déficitaire de	- 12763.23
D'où un résultat cumulé déficitaire de	-9736.04
Affectation du résultat 2018 au budget 2019 en investissement ;	7698.75

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF BOULANGERIE 2019

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	10 888.29 €	10 888.29 €
Section d'Investissement	14 705.04 €	14 705.04 €
TOTAL	25 593.33 €	25 593.33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif Boulangerie 2019 :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION au titre de la DSIL : projet de réhabilitation d'un bâtiment communal pour l'installation d'un bar restaurant

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la demande d'une administrée en vue de l'ouverture d'un bar restaurant dans les locaux communaux sis « les Mangonies », il serait opportun de solliciter une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) pour effectuer les travaux de réhabilitation de ce bâtiment. Ce projet permet la rénovation thermique ainsi que le développement des énergies renouvelables. La création de cet établissement permettra de stimuler l'activité du bourg et redynamiser l'attractivité du territoire. Le dernier commerce restant actuellement sur la commune est la boulangerie-pâtisserie. Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 113 699.37€ HT soit 136 439.24€TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité : DECIDE de solliciter une subvention au titre de la DSIL DIT que le plan de financement s'effectuera de la façon suivante :

- Subvention DSIL au taux de 30% : 34 109.80€

- Autofinancement : 102 329.44€ soit un total de 136 439.24€ TTC.

OBJET : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de BRIGNAC LA PLAINE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le sujet de la présente délibération a été débattu en séance du 12 avril 2019 mais que cet acte n'a pas été transmis en sous-préfecture. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 2 octobre 2014 a été prescrite l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

L'article L 151-15 du Code de l'Urbanisme définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Ce document est soumis pour débat au Conseil Municipal, étant précisé :

- d'une part, qu'il sera soumis à l'attention du public au titre de la concertation publique,
- d'une part, que le projet de PLU ne pourra être soumis à l'arrêt du conseil municipal avant un délai de deux mois après le présent débat.

Le PADD est destiné à fixer les orientations qui serviront de cadre aux actions et opérations à venir sur la commune.

Débat sur les orientations générales du PADD :

Le bureau d'études présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, élaboré en concertation avec les élus.

Le PADD se veut être une identification des grands enjeux de la commune, avec la volonté de dégager des orientations et ouvre ensuite le débat sur ce document qui s'articule autour de trois grands axes thématiques et transversaux, à savoir :

- Un bourg et des hameaux réinvestis
- Un village accueillant et dynamique
- Une campagne à l'environnement préservé

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur le PADD du PLU de BRIGNAC LA PLAINE.

INFOS UTILES

MAIRIE 05.55.85.22.13

Horaires : Lundi, Jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 18h le Vendredi fermeture à 17h

Mardi, Mercredi et Samedi de 9h à 12h.

mail : mairiedebrignac@laposte.net

Site internet officiel de Brignac : www.brignac.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE 05.55.74.34.98

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h30 à 11h30

GARDERIE 05.55.85.22.18

Tarifs : de 7h15 à 8h50 - 1.10 euro

16h15 à 18h45 - 1.10 euro

ECOLE 05.55.85.22.18

CANTINE Tarifs : enfants 2.45 euros

ENEDIS (ERDF) DEPANNAGE 09.72.67.50.19

SAUR OBJAT 05.55.25.03.43

SERVICE SOCIAL JUILLAC(S.S)..... 05.55.25.65.97

SERVICE SOCIAL OBJAT (M S A) 05.55.25.98.24

HOPITAL DE BRIVE 05.55.92.60.00

CLINIQUE DES CEDRES 0826.300.888

CLINIQUE ST GERMAIN..... 0826.305.518

GENDARMERIE 17

POMPIERS..... 18

SAMU 15

SMUR 05.55.24.18.18

APPEL URGENCE Européen 112

CENTRE ANTI-POISONS BORDEAUX 05.56.96.40.80

HORAIRES D'OUVERTURES

DE LA DECHETTERIE DE SAINT PANTALEON

Tél : 05.55.87.92.77

Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

TRANSPORT A LA DEMANDE POUR BRIVE: 05.55.74.20.13

TRANSPORT A LA DEMANDE TERRASSON :

Départ Place de la Mairie à 9h les 1^{er}, 3^{eme} et 5^{eme} jeudi de chaque mois.

PERMANENCES

Madame BRIGOUX Nelly

Assistante sociale, sur rendez-vous les 1^{er} et 3^{eme} jeudi de chaque mois à partir de 14h à la mairie.

Madame BRUGIERE Agnès

Assistante sociale MSA. Permanence téléphonique le mardi de 9h à 12h au 05.55.93.41.24.

DEFIBRILATEUR

Nous mettons à votre connaissance qu'un défibrillateur est à la disposition de tous en cas d'urgence. Il est installé contre le mur de la salle des fêtes près de la Mairie.

LES EMPLOYES COMMUNAUX A VOTRE SERVICE

Lydie DOROTYN, *Secrétaire de mairie*
Jennifer TEREYGEOL, *Adjointe administrative*
Nathalie FILLAIRE, *Agent technique principale «cantine scolaire»*
Marlène LAFEUILLE, *Agent ATSEM titulaire école maternelle*
Aurélie BRICHE, *Adjointe technique et d'animation*
Sandrine BROUSSOUX, *Aide cantine, ménage*
Romain SAGE, *Agent technique, services techniques*
Jérémy BOUTIN, *Services techniques*

MAISONS ET TRAVAUX

Mme BIGRE Jocelyne - Terrassement - travaux publics
Combemenué 05.55.85.27.44

CACHOT Franck - Aménagements bois extérieurs
La Pradelle 06.82.65.44.40

CHOUZENOUX Christèle - Propriétés privées
Agent immobilier indépendant
La Chabrelie 06.31.99.28.48
c.chouzenoux@proprietes-privées.com

SARL COURSOLLE - Maçonnerie - Terrassement
La Feuillade 06.23.51.13.51

DELPRAT Pascal - Maçonnerie
Malimbouzat 06.08.97.19.11

DUPUY Jean Michel - Peintre
Malimbouzat 05.55.85.22.79

MANCZAK Mathieu
Atelier M.C.C. - Charpente bois
Le Mas 05.55.85.24.45 / 07.86.21.06.05

LOPEZ Francis - Electricité générale
46 Route de la Rivière 05.55.85.21.39

MURILLO Bruno - Couvreur
20 rue des Rue Artisans 05.55.85.81.14

SAS BRIGNAC CHAUFFAGE
Chauffage - Maintenance - Sanitaire
Maury 06.24.89.04.01

SARL VEZINE Alain - Plâtrerie - Peinture - Carrelage
La Combe 05.55.85.12.93

VILLENEUVE Christophe - Scierie
La Croix 06.76.19.07.58

SAS 2CCH RENOV - Travaux de menuiserie bois et pvc
La Chabrelie 06.65.26.87.00
2cchrenov@gmail.com



LOISIRS, SERVICES, COMMERCES :

BAC Jérôme
Boulangerie Pâtisserie « La Douceur du Jour »
Rue Principale 05.55.23.91.12

BALZAC Roselyne « La forme For Me »
Pilates + Zumba + Coatch sportif indépendant à domicile ou en association
La Chabrelie 06.83.14.83.63

DG Paysage « Un jardin à votre Image »
Le Pré Haut 05.55.23.91.16 / 06.19.20.52.38

FLORE & SENS Paysagiste
Route de Lestrade 06.87.05.07.94
flore.et.sens33@gmail.com

GROUPAMA
Rue Principale 05 55 23 32 04

LAJOINIE Christine - Poulets, Chapons, Dindes
La Chabrelie 05.55.85.19.93

LUDIGO Loisirs - Location structures gonflable
La Seignardie 06.38.83.34.79

MANGIER Jacques -SIDPE bureau région Limousin. Conseil pour la filière formation : ingénieurs diplômés par l'Etat. www.sidpe.fr
La Seignardie 06.84.50.98.41

REY Didier - Garagiste - pièces détachées
Le Mas Haut 05.55.85.13.67

ROUSSELY Benoît - Plants et petits Fruits Rouges- Route du Rouvet - 06.87.94.87.79

ROUSSELY Laurette - Maraîchage
Le Rouvet 05.55.85.24.78

STYL' & BOIS - Nicolas DELMAS Créateur d'Art -
La Combe 06.89.49.81.67
stylebois@gmail.com

CHAMBRES D'HOTES :

DAUTRAIT Marie-France - « Le Paradis de Kathy »
Route du Rouvet 05.55.85.25.75

FEUILLADE Simonde - « Les Grillons »
La Seignardie 06.41.49.38.27

JEAN Christine - Gites
La Chabrelie 05.55.85.22.88

PASTORINO Michelle - « Du côté de Brignac »
Route du Pardoufeix 05.55.85.25.79

SARL AIR NATURE LIMOUSIN
La Feuillade 05.55.85.14.28

ASSISTANTES MATERNELLES :

Mme MEYROUX
La Combe Basse 05.55.22.99.32

Mme TEIXEIRA ALVES
Rue de Lastier 06.35.33.16.42

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Le 20 juin 2019 - Léon, Christian CHAMINADE
de Baptiste CHAMINADE et de Pauline, Arielle MAS

Le 12 novembre 2019 - Léo BOUILLAGET
de Thibault, Joseph BOUILLAGUET et d'Agathe BEAUDRY



MARIAGES

Le 1er juin 2019
Johan BOUDY et de Marjorie BOUYSSOU

Le 08 juin 2019
Grégory VERDOT et de Lucie LANCEIRAS

Le 22 juin 2019
Sébastien LABRUE et de Marion, Maïté LACOMBE



DÉCÈS

Le 14 février 2019 - Lucien, François DAVID,
époux de Georgette, Anna FAYAT

Le 19 février 2019 - Germaine VERGNE,
veuve de Gaston OBERSON

Le 19 avril 2019 - Marie-Thérèse BIGRE,
veuve de Maurice JAUBERT

Le 03 juin 2019 - Dominique, Serge VIGNARD,
époux de Béatrice GIRODOLLE

Le 11 juin 2019 - Georges GOSSELIN

Le 28 juin 2019 - Jean-Christophe FARFAIT,
veuf d'Annabelle DA CONCEICAO

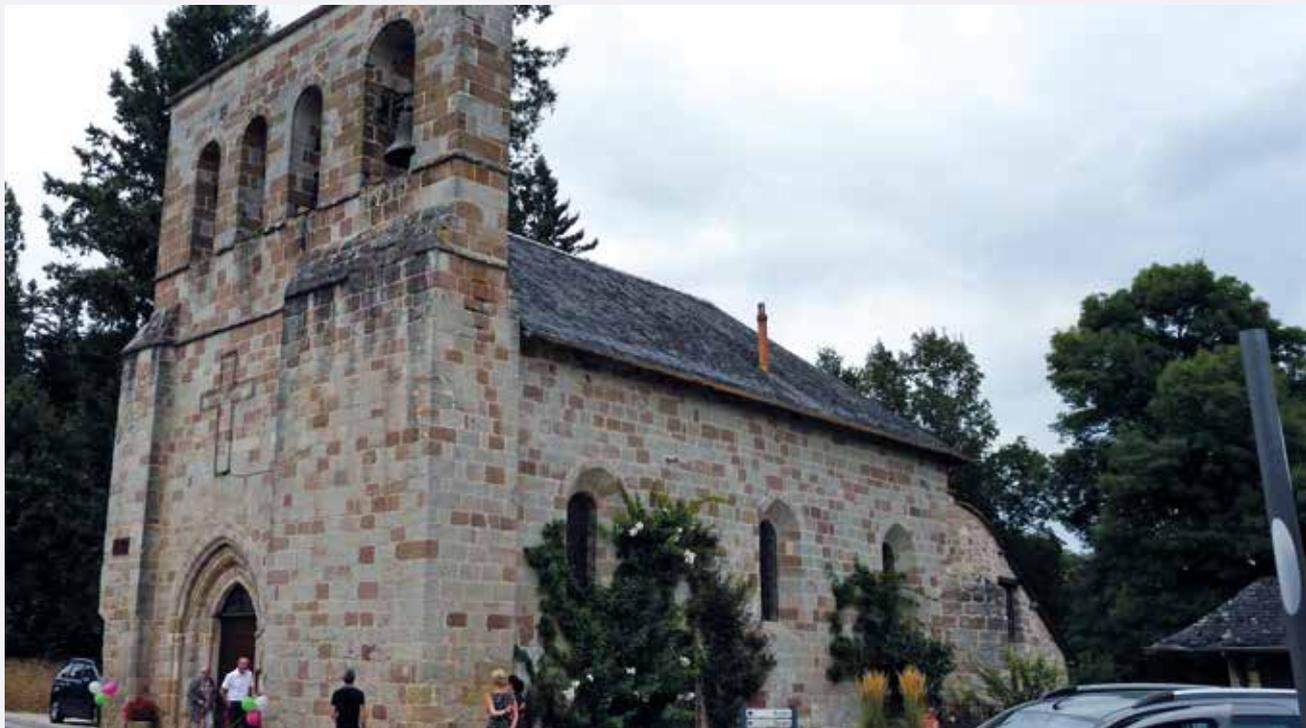
Le 03 août 2019 - Jacqueline, Huguette VILLATTE,
épouse de Henry BESSE

Le 24 août 2019 - Nicole MALARD,
épouse de Didier ARAZO

Le 22 septembre 2019 - Jean-Claude BESSAGUET,
époux de Liliane BERNARD

Le 04 novembre 2019 - Angéla, Maria RINALDI,
veuve d'Antonio RINALDI

NOUVELLES PAROISSIALES



NOUVELLES DE NOS CLOCHERS

Je suis très heureux de vous rejoindre avec le Bulletin Municipal de notre commune, à l'invitation de Mr le Maire, que je remercie. Depuis l'année dernière, les activités de nos paroisses se sont déroulées normalement.

Les célébrations des messes du Dimanche ont lieu dans chacune de nos églises à tour de rôle selon un programme bien établi. Je suis infiniment reconnaissant à nos amis qui préparent les églises fidèlement avec beaucoup de soin. Plusieurs fois dans l'année, en diverses occasions, les messes sont inter paroissiales et sont célébrées en des lieux différents, ce qui permet de rassembler l'ensemble de notre communauté avec la présence, le plus souvent, des jeunes et des enfants particulièrement sollicités pour participer à leur animation. Le catéchisme est organisé, pour l'ensemble de nos paroisses, chaque semaine, hors vacances scolaires, à Yssandon, le mercredi en début d'après-midi ; il réunit une quinzaine d'enfants répartis en trois équipes, les 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} années. Les jeunes de 6^{ème}, généralement en 4^{ème} année, sont pris en charge les samedis en fin de matinée tous les quinze jours. Au delà, la « Profession de Foi » les jeunes au collège ou au

lycée sont encore invités à se retrouver pour se préparer à recevoir le sacrement de Confirmation ou, s'ils l'ont déjà reçu, pour développer leur foi en l'Eglise.

Le repas annuel qui nous rassemble chaque année avec bonheur, à eu lieu le 17 mars, à la salle des fêtes de Vars sur Roseix, en présence de Mme le Maire et d'une cinquantaine de convives, avec la participation, au moment du dessert, du Chœur d'Hommes de chez nous qui nous proposa quelques chansons de son riche répertoire. Le voyage annuel, lui aussi, nous a conduits, le Dimanche 15 septembre, d'abord à l'abbaye d'Echougnac en Dordogne, puis dans l'après-midi, après un excellent repas au restaurant, à Périgueux pour la visite de la cathédrale. A l'approche de cette nouvelle année qui sera une année électorale concernant nos communes, je remercie Mesdames et Messieurs les Maires pour les excellentes relations qu'ils entretiennent avec nos petites communautés chrétiennes, et pour l'attention qu'ils portent à nos églises. En vous présentant mes vœux pour l'année 2020, je vous renouvelle l'expression de mon sincère attachement et, le cas échéant, de mon meilleur dévouement.

Abbé Jean François DERROY, curé.

LISTE DES ASSOCIATIONS

100 SOUPAPES

Président : ROUX Sébastien
Les Buissonnières - 19310 BRIGNAC
Tel : 05.55.85.34.71

APE Association des Parents d'élèves

Présidente : DOUSSEAU Hélène
Le Mas Haut – 19310 BRIGNAC
Tel : 06.64.97.14.29
Helene.romain@hotmail.fr

BOULE BRIGNACOISE

Président : BROUSSOUX Dominique
Le Pouget – 19310 BRIGNAC
Tel : 05.55.85.23.89
Dominique-broussoux@orange.fr

CLUB DU 3^{ème} AGE

Président : FOUCHARD Claude
La Combe – 19310 BRIGNAC
Tel : 05.55.85.35.27
claude.fouchard@orange.fr

CLUB ATHLETIQUE BRIGNACOIS

Dirigeant : ROUHAUD Olivier
Route de La Rivière - 19310 BRIGNAC
Tel : 06.25.95.07.47
Didier FAURIE : 06.38.80.60.75
Stade : 05.55.85.20.23
ca.brignacois@gmail.com

COMITE DES FETES

Présidente : BECONNÉ Yves
La Chabrelie - 19310 BRIGNAC
Tel : 05.55.85.22.88 / 06.75.98.47.33

FAMILLES RURALES

Présidente : PASTORINO Michèle
Rue Principal - 19310 BRIGNAC
Tel : 05.55.85.26.45
marie.pastorino@orange.fr

FNACA

Président : NADAL Georges
Le Pouget - 19310 BRIGNAC
Tel : 09.63.54.09.96

FOYER CULTUEL

Président : VERGNE Gilles
85 Imp des Laurières- 19130 OBJAT
Tel : 05.55.25.09.31 / 06.07.17.50.29
gillesb.vergne@orange.fr
foyculturelbrignac@gmail.com

LE P'TIT CABARET

Président : PLANCHO Emmanuelle
19100 BRIVE
Tel : 06.50.50.83.88
emmanuelle.plancho19@gmail.com

LE CHŒUR DES HOMMES DE BRIGNAC

Président : LEGENDRE Fabrice
Le Bourg – 19310 PERPEZAC LE BLANC
Tel : 05.55.25.82.33 / 06.45.24.34.64
flg19310@gmail.com

SOCIETE DE CHASSE

Président : RAFAILLAC Daniel
68 Imp. des Saules
19600 ST-PANTALEON DE LARCHE
Tel : 05.55.86.93.07 / 06.81.69.52.36
daniel.rafaillac@sfr.fr

YA KA DANS'C

Président : LACHAMBRE Denis
La Combe 19310 BRIGNAC
Tel : 05.55.85.26.96
nadine.lachambre@orange.fr

ESPOIRS PAYSANS

Président : BOSREDON J. Michel
Froidefond – 19310 BRIGNAC
Tel : 05.55.85.35.28
espoirs.paysans1@orange.fr

Portail des associations
cg19.portailasso.com

L'ensemble des associations de notre commune s'est à nouveau réuni pour le TELETHON. Toutes les activités proposées ont permis de reverser à l'AFM la somme de : **2 892 €**. Tous nos remerciements aux participants.

FNACA



Au cours de l'année 2019, de nombreuses cérémonies ont eu lieu.

- Cérémonies :
 - du 19 mars (fin de la guerre d'Algérie)
 - du 8 mai
 - du 11 novembre

Pour chacune de ces cérémonies, un dépôt de gerbes a été déposé à la stèle ainsi qu'au monument aux morts, suivi d'un vin d'honneur offert par la Municipalité et d'un repas à La Terrasse à Larche.

- Le 21 novembre, nous avons assisté à l'élection du bureau départemental à Sainte Fortunade.
- Le 3 septembre, le Congrès Départemental c'est tenu à Treignac.
- Enfin, comme tous les ans, la F.N.A.C.A à participé au Téléthon dans avec un don de 40 euros.

BRIGNAC LES FRUITS

Nous avons toujours notre petite équipe de vingt et une personnes qui viennent une fois par mois à la salle des fêtes passer l'après midi ensemble ou bien nous faisons une sortie restaurant. Cette année trois sorties restaurants ont été faites. Repas très bons et ambiance formidable. Nous allons dans les alentours, car nous faisons du covoiturage. Nous remercions les personnes qui font des gâteaux ou apportent la boisson. Rien d'autre à vous raconter. Nous vous souhaitons à tous une bonne fin d'année et une bonne année 2020.



GROUPAMA

Caisse locale Groupama des Coteaux de la Logne

A l'aube de cette nouvelle décennie d'importants changements interviennent pour la caisse locale de Brignac. Les instances départementales ont souhaité mettre en conformité avec les statuts l'ensemble des caisses locales de la Corrèze, notamment le renouvellement des présidents atteints par la limite d'âge fixée à 70 ans ou l'absence, pour certaines caisses, d'un conseil d'administration. Pour notre secteur une proposition de fusion entre les caisses locales de Brignac, Cublac et Mansac est proposée et acceptée par les sociétaires lors de l'assemblée générale du 9 Mars dernier. En Septembre le conseil d'administration décide de nommer la nouvelle caisse : Coteaux de la Logne et de m'en confier la présidence.

Jean-Marc Brut et Jean-Marie Prépoint sont élus vice-présidents.

Notre nouvelle caisse locale Groupama compte 340 sociétaires. En 2019 une opération "vérification des extincteurs" a permis à une vingtaine d'assurés de faire vérifier, réparer ou remplacer leurs extincteurs. 2020 verra la mise en place de la «dynamique mutualiste»,

avec plusieurs actions, notamment une formation aux premiers secours avec utilisation d'un défibrillateur. Nous maintiendrons notre soutien aux associations, notre rôle en matière de prévention par l'attribution de subventions pour l'achat d'extincteurs, la destruction de nids de frelons ou le ramonage de poêles à bois par exemple, mais aussi de la prospection avec notre mandataire Odile Certes que vous pouvez retrouver à sa permanence ,en face de la Mairie, les lundi matin et jeudi matin ou sur rendez-vous en la contactant au 05 55 23 32 04.

Notre assemblée générale se tiendra le 16 Avril à Objat. Je tiens à remercier Daniel Viresolvit qui a œuvré avec efficacité et discernement, pendant de nombreuses années à la tête de la caisse locale Groupama de Brignac, avec toujours le souci de satisfaire le sociétaire. Remerciement également à Jean-Marc Brut et Roger Soulier qui ont eu en charge respectivement les caisses de Cublac et Mansac. Le conseil d'administration et moi-même vous présentent nos meilleurs vœux de santé et de réussite pour cette nouvelle année.

Jean-Louis Fillaire.

APE ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association est fondée sur le volontariat des parents d'élèves dont l'objectif est de collecter des fonds afin d'apporter un soutien financier aux projets pédagogiques des enseignants. BILAN DE L'ANNEE 2018-2019 : une année riche en événements.

Cette année encore, différentes actions mises en place par l'association ont permis aux enfants de pouvoir profiter de nombreuses activités et sorties pédagogiques tout au long de l'année : Téléthon, stand au marché de Noël de Brignac avec une vente de gâteaux et de kits SOS Cookies, son premier loto, stand aux fêtes de Pâques et un barbecue qui avait été prévu en fin d'année scolaire. Nous continuons également à nous investir dans des projets divers comme des ventes de pommes et de chocolats, nous renouvelerons notre loto et notre barbecue de fin d'année, ainsi que nos participations aux événements de la commune. L'APE invite tous les parents prêts à s'investir dans le soutien de l'association à la contacter apebrignac@gmail.com.

Cette année, de nouveaux parents ont franchis le pas, n'hésitez pas à les imiter.

L'APE a élu son nouveau bureau :

- Présidente : Hélène DOUSSEAU
- Présidente adjointe : Tatiana TOURNEBIZE
- Trésorière : Justine FIDEL
- Trésorière adjointe : Emilie LABETOULLE
- Secrétaire : Dominique PACAUD
- Secrétaires adjointes : Emilie BOUARD et Tiphaine LE POTTIER



100 SOUPAPES



Président d'Honneur : Philippe Mouzac

Président : Sébastien Roux

Trésorier : Jean Marie Dautrait

Secrétaire : Marie France Dautrait

Manifestation 2019 :

- 9 Février : Soirée choucroute
- 12 Mai : Vide grenier. Belle journée, le beau temps était au rendez-vous, 80 exposants étaient présents.
- 16 Juin : rando motos anciennes. 28 motards au départ de Brignac pour une randonnée sur les routes de la Corrèze, environ 100 km parcourus. Puis de retour à Brignac, le traditionnel repas.

Prévisions 2020 :

- La soirée choucroute ne sera pas reconduite, manque de participants.
- 10 Mai : Vide grenier au cœur du village. (2€ le mètre, Réservation au 05 55 85 25 75)
- 21 Juin : rando motos anciennes (inscriptions au 05 55 85 34 71)

*Les 100 Soupapes vous souhaitent
une bonne et heureuse année et
remercient tous les bénévoles pour
leur aide lors des manifestations.*



CA BRIGNACOIS



Après beaucoup d'années à œuvrer pour le CA BRIGNACOIS, Michel GIMAZANE a laissé les rennes du Club au nouveau Président, Olivier ROUHAUD, lors de l'assemblée générale du 17 mai 2019, avec un club en pleine croissance, des comptes sains et un effectif d'environ 100 licenciés. Olivier ROUHAUD a déjà mis en place une organisation participative avec un organigramme et des commissions permettant de déléguer des responsabilités aux 16 membres actifs. L'ensemble du bureau travaille sur un projet Club orienté sur quelques points principaux à court et moyen terme : la qualité de l'accueil, de l'encadrement et des infrastructures, la formation, la cohésion des équipes jeunes, séniors et vétérans et également proposer une pratique pour les féminines loisirs.

Le Club est actuellement composé de 142 licenciés répartis comme suit :

- 18 membres / dirigeants
- 12 en catégorie U7, né(e) en 2014 et 2013
- 15 en catégorie U9, né(e) en 2012 et 2011
- 11 en catégorie U11 né(e) en 2010 et 2009
- 11 en catégorie U13 né(e) en 2008 et 2007
- 13 en catégorie U15 né(e) en 2006 et 2005
- 35 en catégorie Séniors (2 équipes A et B)
- 15 en catégorie vétérans
- 11 en catégorie féminine loisirs
- 1 service civique

Pour toutes demandes :
Olivier ROUHAUD
Président
06 25 95 07 47



Entraînement - Saison 2019 / 2020					
jour de semaine	Catégories	Entraînement	Horaire début entraînement	Lieu	Responsable entraînement
Mardi	U15	Entraînement terrain + 2 fois le Complexe (hiver)	18h30 - 20h00	Brignac	Stéphane ALFARO - 06 77 12 93 01
	Séniors	Entraînement terrain + gymnase Larche (hiver)	20h30 - 22h00	Brignac	Sébastien LAFEUILLE - 06 42 76 20 85
Mercredi	U7	Entraînement terrain + 2 fois le Complexe (hiver)	15h15 - 16h00	Brignac	Murphy FAUCHER - 06 27 32 15 86
	U9	Entraînement terrain + 2 fois le Complexe (hiver)	14h00 - 15h00	Brignac	Coralie KUBANY - 06 81 46 96 95
	U11	Entraînement terrain + 2 fois le Complexe (hiver)	17h00 - 18h30	Brignac	Murphy FAUCHER - 06 27 32 15 86
	U13	Entraînement terrain + 2 fois le Complexe (hiver)	17h30 - 19h00	Brignac	Olive ROUHAUD - 06 25 95 07 47
Jeudi	U15	Entraînement terrain	18h30 - 20h00	Brignac	Stéphane ALFARO - 06 77 12 93 01
Vendredi	Séniors	Entraînement terrain	19h30 - 21h00	Brignac	Sébastien LAFEUILLE - 06 42 76 20 85
	Vétérans	Entraînement terrain	19h30 - 21h00	Brignac	Yannick NORMAND - 06 40 66 21 52
Dimanche	Féminines Loisir	Entraînement / jeu terrain	10h00 - 12h00	Brignac	Coralie KUBANY - 06 81 46 96 95

COMITÉ DES FÊTES



Président : Yves BECONNE
Vice-Présidente : Nathalie FILLAIRE
Vice-Président : Alain DOUSSEAU
Trésorière : Michèle PASTORINO
Secrétaire : Narcisse FERNANDES

PROGRAMME 2020

La saison 2020 proposée par le Comité des Fêtes verra la plupart de ses animations reconduites et de nouvelles activités seront proposées.

Week-end des 11, 12 et 13 Avril : Fêtes de Pâques

Samedi 11 : L'après-midi, collecte des œufs frais dans le village, suivie d'une chasse aux œufs en chocolat et du défilé des vélos fleuris. Un spectacle gratuit sera ensuite proposé ainsi qu'un goûter pour les enfants et parents participants.

Dimanche 12 : Le matin, Randonnée pédestre suivie d'un casse crôte

Lundi 13 : Journée autour du pain

Ouverture et visite de la minoterie, atelier pain pour les petits et les grands (pétrissage/cuisson/dégustation). Le matin autour d'un marché de producteurs locaux, Casse crôte omelettes » sur la place du village. A midi restauration (grillades/frites) sous chapiteau. L'après midi, concours de pétanque organisé par « La Boule Brignacoise » et chasse au trésor pour les plus jeunes. Pendant tout le week end, animations foraines.

1^{er} Mai : Casse crôte Tête de Veau

Décembre : un avant goût de Noël sous la neige pour les Brignacois petits et grands : animations pour les enfants, marché de Noël cadeaux déco, floral et gourmand... et bien entendu, le père Noël sera présent pour les photos. Décoration du village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

RETOUR SUR L'ANNÉE 2019

20, 21 et 22 avril derniers, de nombreux participants sont venus démarrer les festivités de l'année avec le comité des fêtes à l'occasion de la traditionnelle fête de Pâques. Collecte des œufs, marché de producteurs locaux, animations musicales, casse crôte, concours de pétanque organisé par la « Boule Brignacoise »... Les villageois ont bien fêté l'arrivée du printemps !

1^{er} Mai : Le traditionnel casse crôte de «tête de veau», réunit chaque année de plus en plus de gourmands.

14 Décembre : un avant goût de Noël pour les Brignacois petits et grands, Spectacle gratuit «FANTASTIC SHORTY SHOW», marché de Noël - cadeaux déco et compositions florales, douceurs pour le palais. Vente de crêpes et de tartiflette, à consommer sur place ou à emporter et bien entendu, le Père Noël était présent pour les photos. Décoration du village à l'occasion des fêtes de fin d'année.



FAMILLES RURALES

ASSOCIATION FAMILLES RURALES CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michèle Pastorino *Présidente*

David Labidoire *Vice président*

Annie Gorse *Trésorière*

Dominique Mangier *Trésorière-adjointe*

Simone Feuillade *Secrétaire*

Agathe Beaudry

Jackie Dupuy

Suzanne Paradinas

La saison 2019 est terminée, et vous a permis nous l'espérons de partager de nombreuses activités physiques ou culturelles et de grands moments d'amitié, qui sont venus enrichir votre bibliothèque de bons souvenirs. Tournons nous résolument vers la saison 2019/2020 que nous proposons riche en activités et en agréables surprises, sans oublier bien sûr les animations habituelles. N'hésitez pas à nous proposer vos idées.

SOUVENIRS SOUVENIRS

ACTIVITÉS ET SORTIES 2018/2019 RECONDUITES EN 2020

- Participation à la soirée Dîner Spectacle « Le P'Tit Cabaret »
 - Soirée du Foyer Culturel
 - Participation au Marché de Pâques
 - Participation de « Familles Rurales » au vide grenier organisé par l'Association « Les 100 soupapes »
 - Vente de compositions florales pour la Fête des mères
 - Randonnée à thème : La rando de la Truffe à Chartrier Ferrière La rando du goût à Ayen et Rando de la Pomme à Objat / La boucle de Rocamadour et la Rando de la châtaigne à Juillac
 - Sortie du patrimoine : « Visite de l'Abbaye d'Aubazine et de la Chapelle Orthodoxe »
- Sortie de fin d'année : Grottes du Pechmerle et journée médiévale à Saint Cyr Lapopie
- Organisation d'un Loto
 - Les 10 Kms de Brignac
 - Participation au Téléthon
 - Participation au Marché de Noël

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES 2018/2019 RECONDUITES EN 2020

- Atelier patchwork et travaux d'aiguilles le jeudi de 14H à 17h Salle des Mangonies
- Atelier floral le dernier vendredi du mois à 16H Salle des Mangonies
- Cours de gym volontaire le lundi en période scolaire, de 20h15 à 21h15 Salle Polyvalente
- Bibliothèque : tous les mercredis après midi de 14 à 17H Salle des Mangonies
- Participation financière aux cours d'aqua gym et Aqua bike à Terrasson chez « Terrapideau »
- Cours de cardio training le lundi de 19H à 20H Salle Polyvalente
- Cours de Pilates le vendredi matin à 9h30 à la Salle des Fêtes

Pour tout renseignement et adhésion

MICHELE 05 55 85 26 45 ou SIMONE 05 55 24 31 75



FOYER CULTUREL

LAIQUE DE BRIGNAC LA PLAINE

Présidents d'honneur : Marie-Thérèse PIGNOL, Daniel VIRESOVIT, Suzanne DELORD

Président : Gilles VERGNE

Vice-présidents : Laurette ROUSSELY et Nicolas DELMAS

Trésorière : Claudine BOUDIER

Trésorière adjointe : Marie Hélène VEZINE

Secrétaire : Nathalie DELMAS

Secrétaire adjointe : Karine DEBAS.

Notre association compte à ce jour 108 inscrits dont 81 membres actifs (40 enfants et 41 adultes).

Le spectacle de février 2019 (danses, chants, théâtre) a été apprécié par le public et par la troupe. La meilleure preuve est l'augmentation du nombre de spectateurs: +60. Nous ne pouvons pas atteindre le niveau de satisfaction sans une organisation bien rodée et une bonne ambiance dans la troupe. En effet, le nombre de spectateurs est l'instrument de mesure de la qualité du spectacle. La dernière représentation le 2 mars a fait le plein de la salle Jean Ferrat, avec 173 réservations.

Quelques faits nouveaux cette année vous ont permis de passer un moment agréable en notre compagnie : les gobelets réutilisables à la buvette, l'institut Terrade de Brive pour le maquillage, l'achat de micros pour améliorer la prestation des enfants.

Pour récompenser petits et grands, une sortie au parc de loisirs du Pal (Allier) a été organisée le samedi 4 mai. Malgré le temps maussade en fin de journée, les 62 participants ont été enchantés. Un repas buffet a été proposé aux adultes de la troupe le 19 octobre pour bien commencer la nouvelle saison. Le 7 décembre, nous avons participé avec les autres associations au Téléthon.

Les prochaines représentations ont lieu les samedis soirs 29 février et 7 mars, dimanche après-midi 1^{er} mars.

Tous nos artistes se nourrissent de vos rires et de vos bravos. Nous comptons donc sur votre présence lors de nos spectacles afin de continuer à nous encourager !

Si vous souhaitez nous rejoindre pour danser, chanter ou bien faire du théâtre, notre association vous accueillera avec plaisir (inscriptions le 20 juin 2020 à la salle des Mangonies, ouvertes à partir de 6 ans)



Pour tous renseignements, contactez-nous par mail: foyculturelbrignac@gmail.com

Gilles VERGNE

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Président : RAFFAILLAC Daniel - tel : 06.81.69.52.36
Trésorier : MANGIER Claude - tel : 06.19.12.29.19
Garde Communal : SAGE Romain - tel : 06.26.15.90.01

DU NOUVEAU DANS L'ASSOCIATION

Le nouveau local de chasse a permis de débiter la saison dans les meilleures conditions possibles pour ses membres. En effet, ce projet avait été acté par la volonté des élus municipaux de permettre aux chasseurs de réceptionner le fruit de leurs sorties dans un local adapté. Cyril Barraud, fraîchement arrivé mais pourtant très bien impliqué puisqu'il a pris le rôle de vice-président des chasseurs, a fait part de sa satisfaction à disposer de tels locaux. « de mon expérience, un tel pas en avant pour une association, c'est très motivant et signe de dynamisme », précise le passionné. Tous les membres du bureau et de l'association, tiennent à remercier particulièrement le maire Philippe Mouzac et son équipe pour cette action qui marque définitivement l'histoire de la société.

LE GIBIER SE FAIT RARE

Côté grand gibier, le plan de chasse chevreuil a été réalisé mais très peu de sangliers prélevés. A noter que le secteur Brive Nord, dont fait partie Brignac la Plaine, est le seul à avoir une population de sangliers qui se stabilise. Côté petit gibier, notons la présence du lièvre, l'absence de lapins en dehors des zones d'habitations, les rares retombées des lâchers de faisans et perdrix.

Quant aux oiseaux migrateurs, si le nombre de bécasses levées est stable, le faible nombre de palombes vues et prélevées durant le mois d'octobre a permis de se souvenir que l'année dernière avait été exceptionnelle. Cependant, ces dernières sont toujours présentes sur la commune durant la période hivernale. Elles reviennent vers leurs dortoirs peu avant la tombée de la nuit et virevoltent en groupe de dizaine, centaines ou milliers d'individus avant de se poser à la toute dernière clarté. Un spectacle grandiose, surtout si on a la chance de voir un vol se poser.

Les deux événements majeurs de l'association sont :

- le loto qui a lieu chaque troisième samedi de décembre
- le repas, auquel elle aura le plaisir de vous convier le 28 mars 2020

Le mot du Président :

« La chasse est un héritage de nos ancêtres, au fil des siècles, elle s'est modernisée mais elle a su toujours garder quelque chose de fort qui rassemble les hommes : le respect, le respect de la nature, le respect de ce qu'elle nous offre, le respect des traditions et de ceux qui les ont véhiculées. »

Inscriptions :

Contacteur Claude Mangier ou la Mairie
Cotisation carte : 40 euros



ESPOIRS PAYSANS

Il s'agit d'un groupe d'agriculteurs corréziens qui s'est rencontré lors de séjours répit organisés par la Mutuelle Sociale Agricole du Limousin.

L'envie de se revoir et de vivre de nouveaux moments conviviaux a été très forte et le groupe a favorisé les occasions de se retrouver autour de repas et de sorties.

Une association : Espoirs Paysans a été créée le 3 mai 2019 avec pour objectif de proposer à tous ceux qui souhaitent rompre leur isolement, de partager des moments de loisirs et de tisser des liens d'amitié.

A ce jour, l'association qui a une vocation départementale, compte une quarantaine d'adhérents.

Le siège social se trouve à Brignac la Plaine, lieu de résidence de son Président : Jean Michel Bosredon.

Une dizaine de membres de l'association, soutenue par Véronique Lesergent, metteur en scène, propose actuellement à travers la Corrèze, un spectacle sous forme d'une lecture théâtralisée intitulé : « Un abécédaire Agricole » qui retrace le vécu et le quotidien de générations de paysans corréziens (initié à l'origine par la MSA du Limousin).

Ce spectacle sera présenté lors de la fête de Brignac la Plaine : le Samedi 11 Avril 2020.

Pour contacter l'association : 05.55.85.35.28



CHOEUR DES HOMMES



Président : Fabrice Legendre 06 45 24 34 64
Vice Président : David Labidoire 07 84 66 91 33
Trésorier : Alain Fraysse
Chef de Chœur : Jeanne Marie Chauvin

Bonjour à Toutes et Tous

Des Amateurs... une passion... de l'émotion, de la joie !
Le Chœur d'Hommes de Brignac, dirigé par Jeanne Marie Chauvin de Dampniat, fêtera ses 7 ans en septembre 2020... quelle voie entreprise !

Le Chœur compte 22 voix, il est animé en 4 pupitres : les Basses, les Barytons, les Ténors et les Ténors 1

Nos répétitions : tous les mardis de 20 à 22H00, puis 1 samedi matin par mois, dans la salle des fêtes près de la mairie

Notre répertoire est puisé dans la liturgie Orthodoxe, dans les chants sacrés puis en chants traditionnels. Sans oublier la Marseillaise, le chant des Partisans et la chanson de Craonne, lors des commémorations. La Sainte Barbe est également à notre agenda, par l'hymne des Sapeurs Pompiers...

L'année 2019 aura été marquée par un déplacement au sud Portugal, du 17 au 20 mai, pour 2 concerts à Faro et Olhão, précédés et suivis par des concerts à CABANAC, BRIGNAC, PEYRIGNAC, PERPEZAC le BLANC, et enfin CHÂLUS en Haute Vienne en novembre 2019, auprès d'un Public de 250 Personnes pour une interprétation de 18 chants !!



L'année 2019 s'achèvera par le concert du Téléthon le 6 décembre 2019

Un projet de formation en chants basques est à l'étude pour le 1^{er} semestre 2020... à suivre

N'hésitez pas en 2020, à vous faire plaisir et venir nous prêter votre voix... contactez nous

Le Chœur d'Hommes de Brignac la Plaine vous souhaite une bonne année 2020

Bien Chœur... dialement
Fabrice



YA KA DANS'C



Président : Denis Lachambre
(0555852696 ou 0689445421)

Vice Président : Jean Claude Rochette et Gabriel
Lanceiras

Secrétaire : Colette Pomarel

Adjointe : Chantal Taurisson

Trésorière : Nadine Lachambre

Adjointe : Sylvie Prougent

Toute l'équipe de YA KA DANS'C vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2020 soit pour vous une année riche en heureux événements ; que la santé soit au rendez-vous pour tous.

L'assemblée générale du 2 juillet 2019 a clôturé l'exercice sur un bilan positif avec 54 adhérents et 26 membres bienfaiteurs.

Les cours ont toujours lieu le mardi soir à 20h30. Le prix de l'adhésion reste inchangé : 35€ pour les adhérents et 15€ pour les bienfaiteurs. Les deux premiers cours sont gratuits.

Toutes nos manifestations et sorties se déroulent dans une ambiance des plus chaleureuse , conviviale et festive.

Quelques dates sont à retenir pour 2020 :

- 16 Février 2020 ; sortie à la maison Forte de Rignac avec repas à L'Etable gourmande et après midi animée par les Escoudaires de Thenon
- 14 Mars 2020 : repas dansant (poules farcies) avec l'orchestre de Sébastien Castagné ;
- 5 Avril 2020 : journée à Limoges avec repas et spectacle au Tapis Rouge (cabaret)
- 16 Mai 2020 : repas dansant (sanglier à la broche) avec l'orchestre Mickaël Régnier
- Nous terminerons la saison par un voyage au Puy du fou (2 nuitées dans un hôtel à l'intérieur du parc) les 27, 28 et 29 juin 2020 (prix :450€ tout compris). Renseignements au 0689445421.

Toute l'équipe de YA KA DANS'C se fera un plaisir de vous accueillir à toutes ses manifestations et sorties et espère vous y retrouver nombreux.



BOULE BRIGNACOISE

La Boule brignacoise compte une trentaine de licenciés et cartes de membre. le bureau se compose comme suit :

Président : Broussoux dominique

Vice président : Certes Fabien

Secrétaire : jammet annette

Secrétaire adjoint : bertrand yves

Trésorière : broussoux sandrine

Trésorier adjoint : roux jean pierre

Le club est engagé dans différents championnats : départementaux, limousin, interclubs, coupe de la corrèze. Le club organise son traditionnel loto le samedi 01 fevrier, un concours le lundi de pâques le 13 avril, le challenge du souvenir, avec voutezac, malemort et perpezac le blanc, une journée du club, et un challenge avec perpezac le blanc. a partir de mai Le 1^{er} vendredi de chaque mois concours à la méléé à perpezac et le 3^{ème} vendredi de chaque mois un concours à la méléé à brignac début 20h30. les autres vendredi entrainement avec perpezac. le mardi après midi entrainement pour les vétérans à brignac. Pour tout renseignement contacter :
Broussoux dominique : 06 21 52 64 09
Jammet annette : 05 55 85 18 02
Certes fabien : 06 82 87 98 71
Site internet : www.club.Quomodo.Com la boule brignacoise
Meilleurs vœux a tous et toutes ainsi qu'une bonne saison sportive 2020



P'TIT CABARET

President d'honneur : MOUZAC Philippe

Presidente : BLANCHO Emmanuelle

Vice-President : FRONTIGNY Olivier

Vice-Presidente : MAMALET Marie-Claude

Tresoriere : FROIDFOND Cécile

Vice-Tresoriere : SAINT-PAUL Anaïs

Secrétaire : TAHIF Rajaa

Vice-Secrétaire : TEYSSOU Christine.

Toute la troupe du P'tit Cabaret vous souhaite une excellente année 2020, qu'elle soit synonyme de réussite, de bonheur et de prospérité.

Avec l'arrivée de 3 nouvelles danseuses et un nouveau danseur cette année, la troupe a travaillé dur afin de présenter un nouveau spectacle en Janvier, intitulé «Destinée». Nos spectateurs ont voyagé dans le monde du Cabaret à travers les époques avec des danses totalement inédites.





BRIGNAC
LA PLAINE

